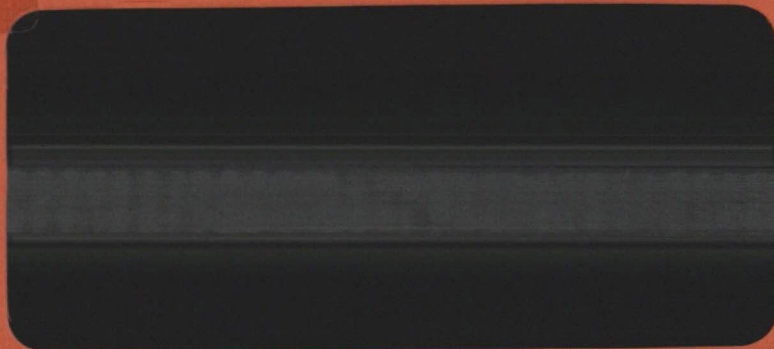


A36M8
A29
A94
1988
QMC
P. gouv.



Commission Municipale du Québec



A36M8
A29
A94
1988
QMC
P.ouv.

RAPPORT
L'AVENIR DU SECTEUR CANTLEY
DE LA VILLE DE GATINEAU

336602



Montréal, le 26 février 1988

Monsieur André Bourbeau
Ministre
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES
20, avenue Chauveau
Secteur B - Troisième étage
Québec, QC
G1R 4J3

Monsieur le Ministre,

Conformément au mandat que vous nous avez confié et tel qu'il avait été convenu, voici ci-joint le rapport de l'étude concernant l'avenir du secteur de Cantley de la ville de Gatineau.

Nous espérons que les recommandations formulées répondront à vos attentes, ou tout au moins sauront vous apporter un peu plus de lumière sur ce dossier.

Nous souhaiterions pour notre part que ce rapport soit éventuellement rendu public, bien que nous comprenions aussi que ceci soit de votre ressort.

Sachez, Monsieur le Ministre, qu'il nous a été très agréable de mener cette étude et sachez également que nous demeurons à votre disposition pour toute suite que vous jugeriez utile.

Veillez accepter nos salutations distinguées.

Diane Viau

DIANE VIAU

Fernand Poire

FERNAND POIRE

Jeremie Giles

JEREMIE GILES

RAPPORT

"L'AVENIR DU SECTEUR CANTLEY DE LA VILLE DE GATINEAU"

Montréal, le 26 février 1988

"L'AVENIR DU SECTEUR CANTLEY DE LA VILLE DE GATINEAU"

TABLE DES MATIÈRES

	Page
<u>LE MANDAT</u>	1
<u>Les documents consultés</u>	4
<u>L'HISTORIQUE</u>	6
<u>Les manifestations</u>	7
<u>La médiation</u>	10
<u>La démarche sécessionniste</u>	12
<u>L'ANALYSE DE LA DOCUMENTATION (partielle)</u>	14
<u>De l'évaluation et de la taxation</u>	16
<u>Du défi administratif</u>	17
<u>De l'hypothèse autonomiste</u>	19
<u>LES CONCLUSIONS</u>	22
<u>LES SOLUTIONS</u>	25
<u>Le caractère unique</u>	26
<u>Le choix de l'option</u>	28
<u>LES RECOMMANDATIONS</u>	30
<u>REMERCIEMENTS</u>	32

ANNEXES

- A. Mémoire présenté par monsieur Gaétan Cousineau, maire de Gatineau
- B. Résolution du conseil de la ville de Gatineau

LE MANDAT

Le 15 septembre 1987, le ministre des Affaires municipales, monsieur André Bourbeau, annonçait la formation d'un groupe de travail ayant comme mandat "l'étude des alternatives concernant l'avenir du secteur de Cantley de la ville de Gatineau".

Les membres du groupe de travail sont:

Madame Diane Viau
Urbaniste-conseil

Monsieur Fernand Poiré, o.m.a.
Consultant en affaires municipales

Monsieur Jérémie Giles
Membre de la Commission municipale du Québec et
président désigné du groupe de travail

Dans l'exécution de son mandat, le groupe de travail a privilégié une approche qui a nécessité la tenue d'auditions publiques où les différents intervenants étaient invités à exprimer leur point de vue ou faire part de leurs doléances en toute quiétude. Ces auditions ont eu lieu le soir afin de permettre au plus grand nombre possible de citoyens de suivre ces séances. Nous avons également privilégié un lieu neutre pour la tenue de ces auditions qui se sont déroulées à la "Maison des Citoyens" à Hull entre le 9 novembre et le 1^{er} décembre 1987. Durant cette période, trente-trois (33) intervenants ont été entendus.

Les intervenants étaient:

- M. Michel Charbonneau
Président du Comité des citoyens de Cantley et
Conseiller nouvellement élu de la ville de Gatineau
- Mme Claudette Dionne
- M. Richard Morin
- M. A.J.C. Pomeroy
- Mme L. Legault-Smeltzer
- Mme Louise Lemieux
- M. Léo Maisonneuve
- Mme Ann Ginns
- Mme Linda Lepage
- M. R.A.J. Philips
- Mme Rose-Andrée Sauvageau
- M. Albert Guillermin
- Mme Fleurette Gagnon
- M. Gilles Gagnon
- Mme Madeleine Desrosiers-Lemonde
- M. Sylvain Simard au nom du:
Mouvement démocratique de Gatineau,
de la S.N.Q. de l'Outaouais
de l'Association des citoyens de Hull
- M. Claude Hébert
- M. Michel Thériault

- M. Louis-Simon Joanisse
Ex-conseiller municipal de Gatineau
- M. Bernard Bouthillette
- Mme Francine Bérubé
- M. Bertrand Boily
- M. André Godin
- Mme Monique Allard-Godin
- Mme Nora Prud'Homme
- M. Hubert McClelland
- M. Denis Prud'Homme
- M. David R. Smith
- M. Steve Harris
- M. Michel Lacroix
Ethier, Hoque et Lacroix, comptables agréés
- M. Armand Tassé
- M. Jacques Tremblay
Directeur du Service d'évaluation de la C.R.O.
- M. Gaétan Cousineau
Maire de Gatineau
- Monsieur Robert Bélair
Trésorier, ville de Gatineau

Outre les mémoires et pièces recueillis lors de ces auditions, le groupe de travail a aussi accepté le dépôt de quelques témoignages écrits provenant de citoyens qui préféreraient, pour une raison ou une autre, ne pas témoigner publiquement.

Mercredi, le 13 janvier 1988, le groupe de travail rencontrait à huis-clos les membres du conseil de Gatineau.

Les documents consultés

- Dossier AM-133260 émanant du Service de l'organisation municipale - Direction générale des relations avec les municipalités.
- Dossier du directeur du Service de la gestion financière et administrative du ministère des Affaires municipales.
- Etude de coûts et d'imposition des secteurs rural et urbain de la ville d'Aylmer, phase I et II, 1987.
- Règlementation de lotissement, ville de Gatineau 1983 et amendée août 1984.
- Rapport de la Commission d'étude sur la région de l'Outaouais, Marcel Robidas, 1984.
- Etude de regroupement préparée par la ville de Hull, 1973.
- Le rapport Parizeau commandé par l'Union des Municipalités du Québec, 1986.
- L'étude de rentabilité du secteur rural, ville de Gatineau, 1982.
- Le budget de "l'an un" préparé par Ethier, Hogue et Lacroix, 1986.

- Opinion sur l'avenir de l'Outouais Québécois, Sorecom, 1987.
- Hypothèse d'une Communauté urbaine de l'Outaouais - Gilles Rocheleau, député de Hull et ministre des Approvisionnements et services, 1987.
- L'ensemble des documents cartographiques disponibles pour le territoire de l'Outaouais.

L'HISTORIQUE

La chronologie des événements qui nous mène à étudier ce dossier aujourd'hui pourrait, pour les fins du présent rapport, se résumer comme suit:

La ville de Gatineau d'aujourd'hui est née de la fusion de sept municipalités: des villes de Gatineau, Pointe-Gatineau et de Touraine, du village de Templeton et des municipalités de Templeton-Est, Templeton-Est partie Est et de Templeton Ouest. Cette unité de regroupement fut réalisée le 1^{er} janvier 1975. (L.Q. 1974, chapitre 88).

L'ex-ville de Touraine avait obtenu son statut de ville en 1971. Cette ville était composée en grande partie d'un territoire rural d'environ 163 kilomètres carrés appelé autrefois Hull-Est. Cette dernière municipalité avait obtenu son statut de municipalité en 1889. Nous ignorons pourquoi le nom de Hull-Est a été retenu pour ce vaste territoire plutôt que celui de Cantley, puisque l'ensemble des témoignages indiquent que ses résidents se disaient de Cantley. Nous avons appris que le nom de Cantley est connu dans la région depuis environ 1830.

"Le nom de Cantley proviendrait du colonel du même nom qui, en récompense de services rendus au colonel Bye lors de la construction du canal Rideau, hérita de vastes terres dans la partie est du Canton de Hull." Cette explication est tirée du témoignage de monsieur André Godin qui est résident du secteur Cantley.

Ajoutons que le bureau de poste situé au coeur du territoire de Hull-Est était, en 1857, identifié "Cantley". D'ailleurs, ce même bureau de poste existe toujours et avec son identification d'origine.

Les manifestations

La première manifestation de mécontentement de la part des citoyens du secteur de Cantley remonte à 1976, soit un an après la fusion qui créa Gatineau. Nous citons ici monsieur A.J.C. Pomeroy, un résident de Cantley depuis plus de vingt ans.

"The first meetings of residents of Cantley to protest payments of city-level taxes and deteriorating services hitherto provided by the rural municipality of Touraine (formerly East Hull) were held in a house on River Road on June 18th and 22nd 1976. The latter was attended by Mayor John Luck and Aldermen Audette and Trotter of the City of Gatineau. Mayor Luck stated that he had no power to lower the rate of taxation and that, owing to the cost of the developments in the City Centre, there would be no money available to improve services in the rural areas."

In other words the residents of Cantley were going to have to continue to pay city-level taxes while suffering the deterioration of the rural services that they already had."

De 1975 à 1980, le mécontentement des contribuables se manifestait à un niveau plutôt individuel. C'est vers la fin de 1980 que nous avons vu naître des regroupements de citoyens qui revendiquaient au départ une réduction du compte de taxes et en même temps l'amélioration des services municipaux. Les citoyens s'exprimaient comme suit:

"Quand, au printemps de 1980, la ville de Gatineau décida que les coûts pour l'intercepteur régional des égouts et pour l'usine d'épuration seraient répartis à tous les contribuables, ruraux compris, au moyen d'une taxe supplémentaire, les différentes associations multiplièrent les réunions et les démarches afin de faire exempter les contribuables ruraux de cette

taxe. Toutes les représentations faites au Conseil de ville furent rejetées y compris une pétition de 1,250 noms de propriétaires ruraux et un amendement au budget pour l'exercice financier de 1982 que proposa le conseiller Louis-Simon Joanisse le 22 décembre 1981, afin de faire exempter les contribuables ruraux de cette taxe spéciale."

Au début de 1982, les citoyens de Cantley formèrent un comité spécial pour contester la répartition des coûts reliés à la construction de l'intercepteur régional, des égouts et de l'usine d'épuration. Les citoyens relatent ainsi l'événement:

"Le 12 février 1982, un comité spécial formé par l'Association des Résidents de Cantley, le Comité 228-81, prit un recours direct en nullité envers le règlement no 228-81 du budget de la ville de Gatineau, qui répartissait à tous les contribuables, ruraux compris, les coûts d'immobilisation et de la construction de l'intercepteur régional des égouts et de l'usine d'épuration. Le 2 décembre de la même année, ce même comité intenta une action directe en nullité envers la C.R.O., alléguant qu'elle avait contrevenu à l'article 175 de sa loi sur la répartition des coûts."

Ajoutons que les citoyens de Cantley ont eu gain de cause dans ce dossier puisque la ville de Gatineau a corrigé cette répartition à l'occasion du compte de taxes de l'année suivante.

L'implantation du rôle d'évaluation "nouvelle génération" en 1983 a eu sur cette catégorie de contribuables un effet détonateur. Ainsi, c'est à partir de ce moment que l'on a vu s'amorcer une véritable escalade des moyens de pression. La réaction fut immédiate et le C.R.C.R. prenait naissance, le "Comité du Regroupement des Contribuables Ruraux.

Durant cette même période, la ville de Gatineau formait un comité paritaire regroupant le monde rural des secteurs de Cantley et de Templeton, ainsi que des représentants élus. Le but de ce comité était de trouver des solutions à l'intégration des communautés rurales à l'intérieur du cadre municipal de Gatineau. L'incompatibilité de ces deux réalités, urbaine et rurale, a vite fait de mettre fin à cette initiative. En dépit de sa courte histoire, ce Comité a quand même tenu plusieurs rencontres dans le but de solutionner les problèmes reliés à l'évaluation foncière, aux services municipaux et à l'intégration de ses citoyens, tout cela sans trop de succès cependant.

A l'automne 1983, les citoyens de Cantley parlaient davantage d'autonomie et on y voyait une solution au problème que l'on vivait. C'est ainsi que dès le printemps suivant on avait obtenu suffisamment d'appuis parmi les contribuables de Cantley pour présenter au mois de mai 1984 une requête en démembrement. Les motifs allégués étaient les suivants:

"Après l'analyse de la situation et examens complets de toutes les possibilités, les contribuables de notre secteur ont manifesté leur désir de faire de cette partie de la ville de Gatineau une municipalité rurale distincte et indépendante des centres urbains. Les raisons, qui nous ont poussé à nous regrouper et à étudier différentes options, sont le fardeau fiscal injuste, la vocation naturelle du territoire, l'homogénéité de la population et le facteur géographique."

La médiation

Le ministre des Affaires municipales d'alors, monsieur Alain Marcoux, répondit négativement à cette demande de démembrement. Il suggérait plutôt une approche conciliatrice et c'est ainsi que le 20 décembre 1984, il nommait un médiateur, monsieur Jacques Asselin, c.a., Directeur du Service de la gestion financière et administrative au ministère des Affaires municipales. Le mandat consistait à analyser le régime fiscal en vigueur à Gatineau et à recommander des ajustements dans la répartition des impôts fonciers afin que le compte de taxes soit plus équitable pour les contribuables des secteurs ruraux.

Le 20 mars 1985, monsieur Asselin faisait part de ses recommandations aux parties et la ville a accepté dans l'ensemble les orientations proposées par le médiateur. Les effets du réaménagement fiscal qui s'en suivit, quoique minimes, ont néanmoins reçu un accueil favorable de la part des citoyens de Cantley. Citons ici monsieur Bernard Bouthillette:

Les contribuables de Cantley ont déjà reçu leur facture de taxes pour 1986 et ils peuvent constater une diminution d'environ 5%. Par contre l'augmentation moyenne à Gatineau a été de 5%. Evidemment, nous sommes loin des chiffres avancés par L.S. Joannis (conseiller municipal d'alors) le printemps dernier lorsqu'il annonçait une réduction de 15% à Cantley et une augmentation de 25% à Gatineau (The Post, June 5, 1985, p.3).

Deux facteurs principaux ont contribué à cette baisse de taxes à Cantley:

1. suite à la Médiation de Gatineau avec Cantley en 1985, la Ville a reconnu que les dettes de l'urbain pour égouts et aqueducs ne devaient plus être payées par le rural et
2. l'évaluation foncière n'a pas été augmentée à Cantley alors qu'elle l'a été dans l'urbain.

Cette diminution de taxes, même minime, constitue une bonne nouvelle pour Cantley. En effet, si les contribuables de Cantley paient encore de 2 à 3 fois plus que leurs voisins des autres municipalités rurales (Hull ouest, La Pêche, Pontiac, Val des Monts, etc...), au moins la Ville a reconnu le principe que les dettes de l'urbain ne doivent plus être payées par le rural. La médiation imposée par le Ministère des Affaires municipales du Québec n'aura donc pas été une pure perte de temps et d'énergie. Après tout, c'est une dette de 6 millions \$ pour laquelle les Canteloises et les Cantelois n'ont plus à payer."

La démarche sécessionniste

Il est vite devenu évident que cette diminution de 5% sur la facture de taxes pour 1986, n'a pas été suffisante pour apaiser la volonté sécessionniste de la majorité de ceux qui avaient déjà préconisé l'autonomie de Cantley comme réponse à leurs problèmes. Il faut dire que ceux-ci réclamaient, tout au long de la médiation, une réduction de 1,25 \$ du 100,00 \$, devant amener ainsi un taux moyen de taxe de 1,19 \$.

La réactivation du C.R.C.R. n'a pas tardé à se remettre sur le sentier de l'autonomie. Ainsi, on cueillait des fonds pour la préparation d'un budget de l'an un, pour une municipalité rurale toujours fictive, et comme moyen de pression additionnel, on simulait une élection municipale sur le territoire désigné de Cantley. Cette élection, d'apparence conforme, faisait élire un maire et six conseillers(ères). On profitait de ce même scrutin pour consulter les résidents sur la question d'un Cantley autonome. Sur 1 600 votes enregistrés, on en rapporte 1 552 en faveur d'un Cantley autonome.

Les années 1986 et 1987 furent truffées de moyens de pression de toutes sortes: barrages de chemins, occupation de lieux publics, défilés, etc. Ajoutons qu'il nous a semblé que l'attitude militante de certains n'obtenait pas toujours la faveur de tous ceux qui prônaient un démembrement. Ces derniers, à maintes reprises frustrés dans le passé, continuaient toujours d'accumuler les données

qui leur permettraient un jour, osait-on l'espérer, de dénoncer davantage ce mariage de la main gauche que fût celui de Cantley/Gatineau.

Lors des dernières élections municipales de Gatineau, le secteur de Cantley/Limbour faisait élire à titre de conseiller du district numéro 1, monsieur Michel Charbonneau, celui même qui fut élu maire fictif de Cantley quelques mois plus tôt. Notons que monsieur Charbonneau reçut une très forte majorité dans les bureaux de votation de Cantley, alors qu'il était défait dans la partie urbaine de Limbour. Rappelons aussi que le programme électoral de monsieur Charbonneau se limitait à l'autonomie de Cantley.

Finalement, pour ajouter à la frustration de ce milieu déjà effervescent, il devient question de situer le nouveau site régional d'enfouissement sanitaire en plein coeur du secteur de Cantley. Ce sujet étant hors mandat, nous nous sommes abstenus d'étudier cette question.

L'ANALYSE DE LA DOCUMENTATION ET DES TÉMOIGNAGES

Après avoir examiné l'ensemble des témoignages recueillis et de la documentation soumise, le comité de travail a effectué plusieurs visites du territoire de Gatineau, ce qui lui a permis d'évaluer sur le champ bon nombre d'arguments avancés de part et d'autre. Ainsi, le comité a pu constater à quel point il était difficile pour les autorités de la ville de répondre aux besoins de cette population, qu'il s'agisse de voirie, police, incendie, loisirs, etc...

Le secteur de Cantley est composé d'environ 4 200 résidents éparpillés sur un territoire dont la superficie, fort accidentée, est de 117 kilomètres carrés. Cette population, ainsi que la nature des espaces habités, se compare difficilement avec la population globale de la ville qui est d'environ 86 000 habitants, vivant sur des terres plates d'environ 154 kilomètres carrés, la superficie totale de Gatineau étant de 271 kilomètres carrés.

Notre première réflexion, lorsque nous avons sillonné ce vaste territoire de Cantley, fut de nous interroger sur les motifs qui auraient pu justifier l'intégration de cet espace dans les limites du grand Gatineau. Nous y avons vu là une sorte de greffe d'apparence inutile, voir même nuisible, au développement harmonieux de cette nouvelle entité. Cependant, nous nous sommes situés dans le contexte de 1974-1975 pour comprendre pourquoi, à l'époque, cette décision n'était pas sans fondements.

En effet, il s'agissait à l'époque de regrouper sept (7) municipalités pour en former une seule et il n'était pas question alors de morceler des territoires déjà municipalisés. Cantley faisait partie de Touraine et c'est ainsi qu'après deux fusions successives ce territoire se retrouve maintenant dans Gatineau. Il faudrait ajouter que la Loi sur la protection des terres agricoles n'étant pas en vigueur en 1975, le regroupement de ces grands espaces à l'intérieur des limites de la ville de Gatineau permettait un meilleur contrôle de l'utilisation des sols et de la construction de bâtiments. Envisagé dans le contexte de 1974, lorsque le projet était discuté, le regroupement était alors pleinement justifié selon nous.

Au cours des treize (13) dernières années, nous avons vu comment dans la pratique, la vocation de certains secteurs s'est écartée des objectifs qu'initialement visait la loi qui décrétait le regroupement. De toute évidence, ce serait le cas du secteur de Cantley.

DE L'ÉVALUATION ET DE LA TAXATION

En 1976, soit un an après le regroupement, il était clair que les contribuables du secteur Cantley cherchaient à obtenir une amélioration de leurs services. Plus tard, on revendiquait et l'amélioration des services et une diminution de la taxe foncière. N'ayant pu obtenir satisfaction tant au chapitre des services qu'à celui de la taxe, ceux-ci optèrent pour l'ultimatum de l'autonomie, si leurs revendications n'étaient pas satisfaites. Après avoir envisagé plusieurs démarches, y compris une révision du rôle d'évaluation foncière, le comité représentant les contribuables de Cantley en choisissait une seule voie, celle de l'autonomie municipale.

Evidemment, nous avons compris qu'avec toute la bonne foi du monde les autorités municipales de Gatineau seraient incapables de répondre aux demandes formulées par les contribuables de ce secteur. Certaines de ces revendications deviennent donc, à nos yeux tout à fait légitimes.

Ce qui nous est apparu curieux, c'est de voir à quel point les principes de l'évaluation foncière et de la fiscalité municipale sont mal compris dans certains milieux. A titre d'exemple, parmi les témoignages que nous avons recueillis, certains accusent vertement l'administration municipale de la ville de Gatineau pour les hausses récentes de leur évaluation foncière, alors que la ville, bien sûr,

n'y est pour rien. D'autres exigent même que la ville fixe leur taux de taxe au même niveau que les autres municipalités rurales de l'Outaouais. Encore là, il est bien évident que la ville de Gatineau ne peut pas fixer un taux de taxe variable sans aller à l'encontre des lois existantes à ce chapitre.

Le défi

Le regroupement de 1975 lançait un véritable défi aux administrateurs de cette nouvelle entité. Devoir desservir un territoire à la fois rural et urbain constituait en soit une opération délicate, coûteuse et difficile. Comme semble l'indiquer d'ailleurs l'expérience de Gatineau.

Nombreux sont les témoignages, qui nous ont été confirmés, quant aux sérieuses lacunes des services municipaux dispensés sur ce territoire de Cantley. A la décharge partielle de la municipalité, il faut dire que le développement domiciliaire de Cantley s'est fait dans le passé et, jusqu'à un certain point continue à se faire, sans trop de planification. C'est ainsi que l'on retrouve, ici et là, des aires de développement résidentiel qui n'offrent pas toujours des voies d'accès adéquates. Ceci a pour effet de rendre non seulement difficile mais très coûteux l'entretien et le redressement de ces chemins de gravier. La condition de certaines de ces routes, ne facilite pas non plus l'accès aux résidences en cas d'urgence.

La distance qui sépare les résidents du Mont Cascade, situé dans la partie nord-ouest du secteur Cantley, du centre ville de Gatineau est d'environ 23 kilomètres.

Ce qui explique assez facilement les coûts inhérents au simple déplacement de la main-d'oeuvre et de la machinerie municipale nécessaire lorsqu'il est question d'effectuer des travaux d'entretien ou de réfection. Ajoutons à ceci les coûts de déplacements, des autos-patrouille de la police qui doivent parfois se faire dans des conditions bien loin de la réalité urbaine. C'est ainsi que le facteur éloignement devient en quelque sorte responsable de la piètre qualité des services dispensés dans cette partie de la ville.

L'HYPOTHÈSE AUTONOMISTE

L'hypothèse d'un Cantley autonome suppose un certain nombre de considérations que les parties concernées n'ont peut-être pas évaluées sur toutes leurs facettes et nous croyons qu'il serait à la fois sage et utile d'en souligner quelques unes.

Le fardeau fiscal

Au départ, signalons que l'amélioration substantielle de tous les services dont on déplore les lacunes ne se traduira pas nécessairement par une baisse des taux fonciers, une fois Cantley devenu autonome. Du moins, c'est la conclusion à laquelle nous en sommes arrivés.

Nous avons analysé très sommairement le budget de l'an "un" déjà proposé par les sécessionnistes. Il s'agit selon nos observations d'un document conforme aux règles édictées mais à bien des égards idéaliste. Aussi, nous avons constaté quelques omissions, sans doute volontaires mais néanmoins importantes sur le plan des engagements fiscaux qu'il faudrait considérer.

A titre d'exemple: les sécessionnistes n'ont fait aucune prévision quant aux coûts des travaux majeurs qui seront nécessaires pour redresser et reconditionner ces chemins que l'on disait dangereux et que l'on dénonçait, parfois avec véhémence au cours des témoignages que nous avons entendus. Aussi, si l'on vise une meilleure protection contre les incendies pour l'ensemble du territoire, on devrait s'assurer d'abord que les résidents du secteur est de Cantley ne restent pas coupés du centre des services municipaux. Il convient de dire qu'il n'existe aucun chemin direct reliant le secteur nord-est du centre géographique de Cantley. C'est-à-dire qu'il faudrait parcourir environ 19 kilomètres à partir du centre de Cantley jusqu'au nord de la montée St-Amour et ce, en faisant un grand détour vers le sud et en traversant vers l'est par le rang IV.

Miser sur une participation financière du Gouvernement du Québec pour effectuer ces travaux majeurs serait, selon nous, faire preuve de témérité.

Si nous n'avons pas analysé plus à fond ce budget de l'an "un", c'est que cela demeure un document purement hypothétique en ce sens qu'il ne reflète pas nécessairement la situation qui serait vécue.

En effet, le budget qu'il faudrait obligatoirement analyser serait celui que l'on confectionnerait une fois les négociations terminées quant aux limites territoriales, aux passifs et aux actifs, au respect des ententes contractuelles de services en vigueur et finalement au partage des dettes des ex-villes.

LES CONCLUSIONS

Le mandat qui nous a été confié, quoique très large, devait cependant se limiter, quant aux hypothèses de solutions, au seul secteur nord-ouest de la ville de Gatineau, plus précisément celui de Cantley. Bien sûr, nous reconnaissons d'emblée qu'un redécoupage territorial assorti possiblement d'une modification structurale de l'administration urbaine du territoire de l'Outaouais, pourrait constituer une hypothèse intéressante quant à l'avenir de ces espaces ruraux à l'instar de Cantley. Cependant, nous avons dû limiter notre analyse au problème immédiat qui affecte les citoyens du secteur de Cantley.

Rappelons ici l'intervention du maire de Gatineau, monsieur Gaétan Cousineau:

"Nous ne désirons pas que la Commission Giles (le groupe de travail) émette une opinion sur l'avenir de la C.R.O. (la Communauté Régionale de l'Outaouais) sans entendre l'opinion sur le sujet d'une de ses plus importantes composantes, Gatineau, comme ce fût le cas dans les rapports Parizeau et Rocheleau".

Nous avons reconnu la pertinence des propos du maire de Gatineau et par conséquent, les recommandations que nous formulons sont indépendantes de toute considération quant aux hypothèses d'une nouvelle délimitation du territoire urbain et rural de l'Outaouais ou encore d'une réévaluation des structures administratives pour cette même communauté.

Soulignons que certains intervenants, notamment "Le Mouvement démocratique de Gatineau" suggéreraient que nous profitons du mandat qui nous avait été confié pour étudier le cas de Cantley dans une perspective plus globale. Nous citons ici un extrait de l'introduction du mémoire que présentait cet intervenant:

"La situation posée par la volonté d'une majorité claire de citoyens et citoyennes de Cantley de se retirer de la ville de Gatineau dépasse largement les cadres de ce secteur. En fait, c'est toute la structure municipale dans l'Outaouais qui est remise en question. Régler le cas de Cantley à la pièce, sans le situer dans la solution des rapports entre l'Outaouais urbain et l'Outaouais régional, serait selon nous manquer une occasion de faire acte de bonne gestion politique. Les rapports Robidas, Parizeau et le document Rocheleau, après avoir entendu des dizaines de groupes représentatifs et pris la mesure du problème arrivent tous à la même conclusion: il faut rapidement mettre fin aux structures régionales actuelles qui réunissent dans un même cadre des municipalités connaissant des réalités tout à fait différentes, les unes rurales, les autres urbaines. Une occasion unique s'offre au gouvernement, à l'occasion de la crise ouverte par la volonté sécessionniste de Cantley, de prendre le leadership qui doit être le sien et de trancher en faveur de la révision en profondeur en créant une communauté urbaine de l'Outaouais regroupant les parties essentiellement urbaines des villes d'Aylmer, Hull et Gatineau."

Cette approche d'une révision en profondeur des structures supra-municipales de l'Outaouais aurait nécessité, quant à nous, une consultation beaucoup plus étendue, or, il était clair que nous n'avions pas reçu ce mandat.

LES SOLUTIONS

Les solutions avancées tout au long des auditions allaient d'une réforme législative concernant l'impôt foncier jusqu'au démembrement total du secteur de Cantley. Ainsi, il nous a été donné d'examiner et de réexaminer les différentes options qui se sont dessinées: mais en bout de piste, nous devons reconnaître que la solution se trouvait davantage dans la scission de cette partie nord-ouest de la ville de Gatineau.

Plusieurs motifs nous ont incité à privilégier un démembrement. Premièrement, parce que nous avons constaté d'importantes lacunes quant à certains services municipaux dispensés dans ce secteur et cela nous a semblé aller de pair avec les difficultés qu'éprouve la ville de Gatineau à répondre aux attentes légitimes des contribuables provenant de tout azimut. Il faut comprendre ici que les autorités de la ville ont établi des priorités quant au développement des services et des infrastructures. Ainsi, il apparaît que l'on veuille continuer à déployer tous les efforts nécessaires au développement d'un centre urbain, capable de desservir cette population de Gatineau sans cesse grandissante qui en fait actuellement la sixième ville en importance au Québec.

Les priorités de développement établies par la ville de Gatineau, ainsi que l'attitude des conseils municipaux qui se sont succédés depuis 1975 à l'égard du secteur de Cantley, ne sont certes pas étrangères au problème que nous connaissons aujourd'hui. En effet,

le manque d'enthousiasme démontré par les élus municipaux pour conserver ce secteur à l'intérieur des limites de la ville est pour le moins révélateur. Ajoutons ici qu'à notre connaissance, jamais au Québec avons nous entendu dire qu'une municipalité aurait aussi allégrement consenti, voir même demandé à être soulagée d'une partie de son territoire, que ce soit pour des raisons d'ordre administratif ou autres.

Deuxièmement, il faut comprendre que la majeure partie de ce vaste territoire que constitue Cantley n'est pas facile à desservir: l'éloignement du centre des activités municipales, la condition des chemins d'accès ainsi que l'absence de véritables structures municipales de quartier sont autant de facteurs qui expliquent les difficultés éprouvées par l'administration de la ville. Précisons également que ce territoire n'offre que peu d'espaces logiquement urbanisables, à moyen et à long terme. En effet, cette partie de la ville de Gatineau qui se situe au nord de l'autoroute numéro 50, entre la rivière Gatineau et l'ex-Templeton-Ouest, ne s'apparente d'aucune façon à la plaine qui longe la rivière Outaouais, là où est concentré le développement urbain, non plus à la haute plaine qui constituait autrefois le territoire de Templeton.

Le caractère unique

Cantley, c'est un territoire dont la topographie, voire la géologie est typique des Basses-Laurentides, c'est-à-dire une formation précambrienne avec ces élévations de masses granitiques parsemées

d'îlots de sable et de gravier. Au coeur de ce territoire, on y retrouve cependant une zone à vocation agricole d'environ vingt kilomètres carrés. Aussi, dans sa partie nord-ouest se situe le mont Cascade, lequel constitue avec sa pente de ski, un lieu récréo-touristique.

Nous ne connaissons aucune autre ville au Québec qui aurait dans ses limites territoriales une démarcation aussi prononcée. Ainsi, cette distinction alliée à bien d'autres considérations cependant, notamment le fait que l'option du démembrement ait déjà reçu l'assentiment de la majorité des citoyens et citoyennes de Cantley, que le conseil de Gatineau ait déjà adopté une résolution par laquelle il ne s'oppose pas à l'autonomie du secteur de Cantley, nous oblige finalement à recommander au Gouvernement une solution qui, nous en sommes bien conscients, va à l'encontre des politiques préconisées par les différents ministres des Affaires municipales, particulièrement depuis les vingt dernières années.

Nous reconnaissons aussi que la Loi des cités et villes ne prévoit aucun mécanisme permettant de procéder à un démembrement de territoire, ce qui obligerait le Gouvernement à adopter une loi spéciale s'il devait donner son acquiescement aux recommandations que nous lui formulons.

Le choix de l'option

Dans notre choix, bien que nous ayons tenu compte de la volonté locale, de la viabilité possible d'une corporation municipale autonome, de l'impossibilité de concevoir une quelconque annexion avec les municipalités contigües, de la détermination manifeste de la population de ce secteur à retrouver leur autonomie, nous avons davantage, et surtout, appuyé notre choix sur des considérations d'ordre administratif, qui sont essentiellement les suivantes:

- Les difficultés passées et actuelles rencontrées par les autorités de Gatineau à desservir adéquatement cette partie de son territoire;
- Les investissements majeurs pour des travaux que la ville aurait à entreprendre à court et à moyen terme pour répondre aux attentes légitimes des contribuables du secteur de Cantley;
- Les dangers pour la ville d'éparpiller ces investissements tant capital que physique à cette période critique de son histoire; nous pensons ici aux efforts considérables qu'il lui faudra continuer à déployer dans son projet de reconstruction du Gatineau urbain.

Ces arguments d'ordre administratif prennent tout leur sens dans un examen sérieux de la nature physique du territoire de Cantley. En effet, l'aspect topographique de l'espace dont on recommande le démembrement, ne se retrouve pas ailleurs à l'intérieur des villes de l'Outaouais et non plus du reste du territoire rural de Gatineau. Le secteur de Templeton est peu accidenté puisqu'il est composé de plaines presque exclusivement consacrées à l'agriculture. Or, il existe très peu de ressemblance entre le territoire de Cantley et celui de Templeton. La nature des terrains, l'étendue du territoire et son accessibilité ainsi que le type et le style des constructions qu'on y trouve rend ces deux secteurs complètement distincts. Finalement et accessoirement, il existe un style de vie propre aux résidents de chacun de ces secteurs.

Nous tenons à indiquer clairement que les motifs déjà énoncés et pour lesquels nous privilégions le démembrement de Gatineau, ne se comparent d'aucune façon, à notre connaissance, à d'autres situations au Québec et n'ont surtout de parallèle nulle part ailleurs dans l'Outaouais.

LES RECOMMANDATIONS

A moins que le Gouvernement du Québec ne décide de traiter le dossier de Cantley de façon plus globale, c'est-à-dire à l'intérieur d'une réforme qui viserait une redéfinition de la carte urbaine et rurale de l'Outaouais, nous recommandons le démembrement du secteur de Cantley de la ville de Gatineau et nous formulons dans l'ordre les recommandations suivantes:

- Que le ministre des Affaires municipales approuve exceptionnellement le principe du démembrement;
- Que le processus de démembrement soit ordonné juste et équitable pour l'ensemble des citoyens et citoyennes de Gatineau;
- Que le ministre des Affaires municipales nomme une personne responsable de la négociation afin de donner suite aux recommandations ci-après énoncées; celui-ci s'adjoindra deux responsables nommés par le Conseil municipal de la ville de Gatineau et deux responsables désignés du secteur de Cantley;
- Que soient négociées les nouvelles frontières délimitant les deux territoires de sorte que les espaces potentiellement urbanisables qui sont situés immédiatement au nord de l'autoroute n° 50 demeurent à l'intérieur des limites de la ville de Gatineau;

- Que soit négocié le partage de l'actif et du passif;
- Que soit négociées les modalités pour la poursuite ou le transfert des ententes contractuelles de services en vigueur;
- Que les sécessionnistes de Cantley préparent un nouveau budget de l'an un, lequel budget tiendrait compte des bien-fonds imposables situés à l'intérieur des nouvelles réalités frontalières, ainsi que de l'actif et du passif négocié;
- Que les citoyens et citoyennes de la future municipalité soient convoqués à une séance d'information;
- Que la ville de Gatineau décrète un référendum sur le seul territoire de la future municipalité afin de permettre à la population de se prononcer sur le protocole d'entente entre les sécessionnistes et les autorités de la ville de Gatineau;

Si la majorité des propriétaires des bien-fonds compris dans les limites de la future municipalité votent en faveur du démembrement, les parties devront alors présenter au ministre des Affaires municipales une requête conjointe pour le démembrement et l'érection en municipalité de ce territoire de Cantley, le tout conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier sincèrement tous ceux et celles qui ont bien voulu collaborer à nos travaux:

- Les 27 contribuables du secteur de Cantley qui ont participé aux auditions publiques;
- Le Comité des citoyens de Cantley;
- Les autorités de la ville de Gatineau;
- La firme comptable Ethier, Hogue et Lacroix;
- Le service d'évaluation de la C.R.O.;
- Le mouvement démocratique de Gatineau;
- Le service de la gestion financière et administrative du M.A.M.;
- Le service de l'Organisation municipale du M.A.M.

ANNEXE "A"

MEMOIRE PRESENTE A LA COMMISSION GILES

PAR GAETAN COUSINEAU, MAIRE DE GATINEAU

LE 1ER DECEMBRE 1987

Le 1er décembre 1987.

Monsieur le Président,
Membres de la Commission,

INTRODUCTION

Permettez-moi au départ d'informer les membres de la Commission que le contenu du présent mémoire n'est pas la position du Conseil municipal de la ville de Gatineau, mais bien celle du Maire de Gatineau. Il a été impossible suite aux récentes élections du 1er novembre 1987 à la ville de Gatineau, et à l'élection de plus de la moitié de nouveaux élus la table, d'en arriver en un aussi court laps de temps à un consensus sur le sujet. Cependant, j'ai informé les membres de mon Conseil de la teneur des présentes, et il a été convenu que le Conseil municipal discuterait du dossier Cantley à un prochain Comité général, la priorité étant actuellement la préparation du budget municipal et du plan triennal d'immobilisations, lequel doit être adopté le ou avant le 23 décembre 1987. J'ai aussi déjà informé monsieur le Ministre Michel Gratton, député de Gatineau, monsieur John Kehoe, député de Chapleau et monsieur le Ministre des Affaires municipales du Québec de la teneur de ce document.

HISTORIQUE

Gatineau est née de la fusion imposée de sept municipalités le 1er janvier 1975; ce fusionnement incluait le territoire de Cantley qui faisait déjà partie du territoire de la municipalité de Touraine depuis déjà plusieurs années. Cette fusion faisait de Gatineau une municipalité des plus importante dans l'Ontario et au Québec, mais cependant le regroupement de plusieurs municipalités coûta cher à ses résidents, le territoire étant très grand, à la fois urbain et rural (les principaux secteurs ruraux étant Cantley et Templeton) (plus de 271 km carrés en superficie: 340 km de routes en urbain et 233 km en rural).

Lentement, les citoyens des différentes municipalités apprennent à vivre ensemble, après plusieurs batailles de clocher (on peut facilement se les imaginer), on commence à se donner ensemble un plan d'aménagement, un plan directeur d'urbanisme et des objectifs communs de développement; les besoins étaient énormes et le sont encore; le défi était de taille que de créer et de bâtir une municipalité nouvelle ayant maintenant plus de 85 000 habitants, la 6e en importance au Québec. Les besoins du milieu rural étaient aussi fort importants et le sont encore; que ce soit au niveau routier (108 km à Cantley, 124 km à Templeton), taxation, sécurité, loisirs. Le problème de taxation urbain et rural créa des tensions, dès les années 1982, avec l'imposition de l'assainissement des eaux (immobilisation) tant à l'urbain qu'au rural. Ces tensions donnèrent naissance à un Comité mixte élus et citoyens du rural; alors que les citoyens du rural Templeton continuèrent à discuter avec les élus municipaux d'amélioration de services, les citoyens du Cantley rural se sont retirés et ont préféré demander la création d'une municipalité autonome; dès lors les relations Cantley-Gatineau cessèrent d'être une de collaboration mais plutôt de confrontation. En 1983, une résolution fut adoptée par le Conseil municipal créant deux bassins de taxation différente, le bassin urbain et le bassin

rural; les règlements d'emprunts municipaux furent corrigés rétroactivement au 1er janvier 1975 afin de ne pas taxer les ruraux des services urbains, tel égoût, aqueduc et assainissement des eaux. Nous avons aussi pousser très loin la tarification à l'usager en incluant par exemple les coûts des directions génie, travaux publics aux coûts d'eau potable, d'égoût. Des efforts nouveaux ont été faits en entretien et réparation des chemins ruraux incluant du pavage (programme nouveau) et en plus, et ce tout récemment avec la contribution financière du ministère des Transports du Québec. Des équipements nouveaux au service incendie, des réservoirs d'eau en milieu rural, une sécurité policière accrue et améliorée, ont aussi été réalisés ces dernières années. Il reste cependant encore beaucoup à faire.

Dependant, ce n'était pas assez pour les résidents de Cantley, puisque leurs revendications en sont maintenant à un autre niveau; c'est-à-dire prendre en main leurs affaires, maîtriser leur milieu de vie, se gérer, sans ignorer leur sentiment d'appartenance à Cantley et non à Gatineau. La tenue d'une élection d'un Conseil fantôme, un référendum sur l'autonomie de Cantley, les moyens de pression tels barrage de routes, manifestations, délégation au bureau du député, à la mairie et à la CRD démontrent la détermination des résidents de Cantley. Il nous apparaît maintenant très clairement que les pressions ne cesseront pas, que la volonté de créer un Cantley autonome ne disparaîtra pas, que tous les ponts d'appartenance à Gatineau sont irrémédiablement coupés. Encore une fois, l'élection du 1er novembre 1987 de M. Michel Charbonneau comme conseiller du district électoral numéro 1 est éloquente; Michel Charbonneau, maire fantôme de Cantley, reçut très majoritairement l'appui des résidents de Cantley dans les poles de votations Cantley du district 1, alors qu'il était défait fortement dans les poles de votation de Limbour (urbain) du district no 1. Le programme électoral de M. Charbonneau était fort simple, l'autonomie de Cantley, alors le message de cette élection est très clair.

PRISE DE POSITION

Le 15 septembre 1987, j'écrivais au ministre des Affaires municipales du Québec que je ne m'opposais pas à la création d'une municipalité autonome de Cantley si Québec décidait de prendre cette décision, mais qu'auparavant je désirais discuter avec tous les intéressés de la convention de partage des actifs et passifs entre Gatineau et Cantley, ainsi que de la frontière qui départagerait Gatineau du nouveau Cantley. Je disais aussi dans cette lettre que j'étais prêt à recommander au Conseil municipal de Gatineau la tenue d'un référendum sur le territoire de Cantley si le ministre des Affaires municipales du Québec était prêt à se lier au résultat.

Maintenant, aujourd'hui ce 1er décembre 1987, je ne crois plus qu'un référendum soit nécessaire, je crois que le ministre des Affaires municipales du Québec se doit de donner son approbation à la requête des résidents de Cantley et de créer un Cantley autonome. Cette décision est devenue nécessaire pour assurer un développement harmonieux et paisible de Gatineau et de Cantley. Toute autre forme d'arrangement entre Gatineau et Cantley m'est inconnue.

Si malgré notre recommandation le ministre des Affaires municipales du Québec disait non à la requête de Cantley, il se doit de formuler les moyens à prendre pour assurer la paix, la sécurité, l'harmonie et la joie de vivre de tous les résidents de Gatineau et de Cantley; il se doit de contribuer techniquement, légalement et même financièrement au mieux-être des citoyens de Gatineau et de Cantley s'il décidait de maintenir le statu quo en faveur d'une volonté de regrouper et diminuer le nombre de municipalités au Québec.

5...

Je ne me fais pas le défenseur de la thèse d'un Cantley autonome, ni de la viabilité ou de la crédibilité des arguments du budget de l'An 1 ou de toute autre déclaration ou affirmation des militants d'un Cantley autonome, j'ai laissé et je laisse encore les résidents de Cantley libres de choisir et de livrer la marchandise.

Il m'apparaît cependant toujours essentiel que le ministère des Affaires municipales du Québec, la ville de Gatineau et de Cantley discutent, avant la création d'une nouvelle municipalité de Cantley, du partage des actifs et passifs, des frontières et de l'aide technique et financière nécessaire pour réaliser cet objectif afin de protéger les intérêts de tous les citoyens autant de Cantley que de Gatineau.

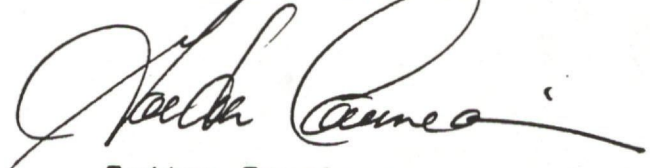
D'autre part, certains vous suggéraient de profiter de l'occasion de cette commission afin de régler tout le dossier de la CRO, éliminant tout le rural d'une CUO. Je vous prie de ne pas partir en peur, je suis convaincu que la nouvelle municipalité de Cantley pourra se sentir très à l'aise à l'intérieur de la CRO comme c'est le cas actuellement pour les autres municipalités rurales de la CRO. Elles préfèrent définitivement la CRO à une quelconque MRC avec laquelle ses activités quotidiennes n'a créé aucun lien d'appartenance.

Nous ne désirons pas que la Commission Giles émette une opinion sur l'avenir de la CRO sans entendre l'opinion sur le sujet d'une de ses plus importantes composantes, Gatineau, comme ce fut le cas dans les rapports Parizeau et Rocheleau.

6...

En conclusion, OUI aux revendications de Cantley, NON au statu quo sans lendemain. OUI aux discussions saines d'un bon partage dans l'intérêt de tous, NON aux chicanes sans issue.

Le maire de Gatineau



Gaétan Cousineau

- Pièces jointes:
- Lettre adressée au ministre des Affaires municipales du Québec le 15 septembre 1987
 - Résultat du vote du 1er novembre 1987 par section de votation dans le quartier 1
 - Résolution C-85-616 - Aménagements fiscaux - bassins rural et urbain (103-5-01-1)
 - Résolution C-85-655 - modification - résolution C-85-616 - aménagements fiscaux secteurs rural et urbain (103-5-01-1)
 - Règlement numéro 382-85



Assemblée du

11 JANVIER 1988

dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum.

C-88-01-23

**REQUETE - CITOYENS DU SECTEUR
CANTLEY (103-5-01-1)**

ATTENDU QU'à la suite de la fusion décrétée en janvier 1975, par le gouvernement provincial, les décideurs politiques, les intervenants du milieu et surtout les citoyens des municipalités regroupées ont su investir les efforts nécessaires et s'imposer des sacrifices profonds afin de bâtir un devenir intéressant pour la ville de Gatineau, tel qu'on le constate aujourd'hui et tel qu'on pourra l'apprécier encore davantage au cours des prochaines années;

QUE nonobstant l'enthousiasme et la participation majoritaire des citoyens de Gatineau, depuis treize ans, à travailler d'arrache-pied à la création d'une municipalité forte et prospère, il semble que ce défi ne cadre pas avec les aspirations et les attentes des citoyens du secteur Cantley;

QUE les conseils municipaux, qui se sont succédés à la direction de la Ville, ont tenté de satisfaire les demandes du secteur rural et, à maintes reprises, ont fait preuve de compréhension et d'innovation, à savoir:

- Création d'un comité mixte élus et citoyens du rural;
- adoption de la résolution C-85-616 créant de nouveaux aménagements fiscaux pour les bassins rural et urbain;
- approbation du règlement 382-85 à l'effet de soustraire le secteur rural de l'imposition de certaines taxes spéciales.

QUE force est de constater, maintenant, que les revendications des citoyens de Cantley dépassent largement tout le contexte financier pour se situer à un tout autre niveau, soit la prise en charge de leur propre destinée et ce, à l'extérieur du territoire actuel de Gatineau;

QUE dans les circonstances, le Conseil de la ville de Gatineau estime avoir épuisé toutes les interventions possibles, à l'intérieur de ses champs de compétence, pour conserver intacts les frontières de la Municipalité et, conséquemment, les prochaines étapes à suivre dans ce dossier relèvent essentiellement de la juridiction provinciale en cette matière;

QUE la présente démarche doit s'interpréter essentiellement dans le cadre d'une évolution constante vers le développement harmonieux et paisible de Gatineau et du secteur Cantley;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Jean René Monette, appuyé par Richard Migneault et résolu, en vertu de la réunion du Comité général tenue le 7 janvier 1988:

10.- De demander au gouvernement provincial d'exercer sa juridiction avec diligence pour solutionner le litige entourant le dossier de Cantley et, dans l'éventualité où le Ministre des Affaires municipales accueillerait favorablement la requête des citoyens du secteur Cantley, le Conseil assure le Ministre de sa collaboration la plus entière, pour autant que les intérêts de tous les citoyens de Gatineau soient sauvegardés et que toutes les discussions, négociations et décisions reliées au dossier tiennent compte nécessairement des éléments suivants:

- Participation de la ville de Gatineau à toutes les étapes du dossier.
- Nouvelles délimitations territoriales;
- partage des actifs et des passifs;
- modalités de transition: Ententes de services, assumption de contrats existants avec l'entreprise privée, etc.;
- répercussions sur les futurs budgets de la ville de Gatineau.

20.- De réclamer du gouvernement provincial, advenant un refus du Ministre à l'égard de la requête des citoyens du secteur Cantley, la mise à la disposition de la ville de Gatineau de tous les moyens financiers, techniques et autres pour permettre au Conseil municipal de répondre aux attentes des citoyens du secteur Cantley et du secteur rural dans son ensemble.

IL EST ENTENDU que la présente résolution est conditionnelle à ce que l'étude du dossier de Cantley ne soit pas reliée de près ou de loin à l'avenir et à des modifications de la structure actuelle de la Communauté régionale de l'Outaouais.

Adoptée 11 contre 2.

COPIE AUTHENTIQUE,


Jean-Charles Laurin,
greffier.

c.c. Association - Cantley
Commission Giles
Députés
MAM
Communications

DATE DE RETOUR

--	--	--	--

Bibliothèque Cécile - Rouleau



QMC A 474 790